

DECLARATION D'ALGER SUR LA DURABILITE DE LA LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION OCCIDENTALE

- Considérant la menace que représente le Criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire des pays de la Région Occidentale ;
- Considérant le caractère transfrontalier de ce ravageur ;
- Considérant les actions mises en œuvre par la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) depuis sa création en 2002 et notamment celles du Programme EMPRES¹ de la FAO² en Région Occidentale depuis 2006 dans le cadre d'une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;
- Considérant les résultats positifs déjà obtenus dans le cadre dudit Programme et notamment la création de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes au niveau des pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ;
- Considérant le renforcement des capacités nationales des pays de la Région Occidentale dans le domaine de la lutte antiacridienne depuis le démarrage effectif en 2006 du Programme EMPRES en Région Occidentale ;
- Considérant l'élan de solidarité régionale exprimé lors de la dernière invasion de 2003-2005 et de la menace acridienne au Sahel de 2012-2013, soutenu également par des contributions de la communauté internationale ;
- S'appuyant sur les manifestations rapides de solidarité des pays lors des nombreuses résurgences de ces dix dernières années ;
- S'appuyant sur les efforts consentis par la Mauritanie et la CLCPRO pour contenir efficacement les résurgences qui sont devenues quasi permanentes en Mauritanie à cause essentiellement de l'insécurité qui prévaut dans certaines zones de la région et de l'impact des changements climatiques ;
- S'appuyant sur la réussite du processus de triangulation des pesticides entre les pays membres de la CLCPRO comme moyen d'inter-aide et de gestion rationnelle des stocks de pesticides dans la région ;
- Après avoir entendu le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de l'Algérie ;
- Après avoir entendu les interventions des ministres et chefs de délégation des Etats membres de la CLCPRO ;
- Après avoir entendu le discours du Sous-Directeur général de la FAO, Représentant régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord ;
- Après avoir pris connaissance du compte-rendu des travaux des experts réunis à Alger le 24 octobre 2016.

¹ EMPRES : Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante Criquet pèlerin.

² FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Les Ministres et Chefs de délégations

- (1) Expriment leurs remerciements à Monsieur le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, pour l'organisation de cette importante réunion et pour l'accueil fraternel et chaleureux qui leur a été réservé ;
- (2) Remercient le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de l'Algérie, Monsieur Chelghoum Abdesselam, d'avoir organisé cette réunion ministérielle sur les mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin ;
- (3) Saluent les travaux relatifs à la mise en place d'un cadre global de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et en particulier le Fonds régional de gestion du risque acridien ;
- (4) Enregistrent avec satisfaction le paiement régulier des contributions annuelles des Etats membres au fonds fiduciaire de la CLCPRO ;
- (5) Saluent l'appui consistant apporté par les gouvernements des pays membres de la CLCPRO aux structures nationales en charge de la lutte antiacridienne ;
- (6) Se félicitent des résultats concrets obtenus par la CLCPRO en matière de coordination régionale et d'appui aux structures nationales en charge de la lutte antiacridienne et rendent hommage à son Secrétariat pour le travail accompli ;
- (7) Se félicitent de l'intérêt qu'accorde la FAO à la lutte contre le Criquet pèlerin dans l'ensemble de son aire de répartition et la remercient pour l'appui constant qu'elle apporte à la Région Occidentale ;
- (8) Remercient chaleureusement tous les partenaires au développement, notamment l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la France, qui ont contribué ou contribuent aux activités réalisées dans le cadre du Programme EMPRES en Région Occidentale ;
- (9) Réaffirment que la seule stratégie durable à même de maîtriser le fléau acridien est celle de la lutte préventive et se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre effective de cette stratégie au niveau de la Région Occidentale.

De ce qui précède, **les Ministres et Chefs de délégations**

1. Réaffirment la nécessité de poursuivre l'appui apporté au Secrétariat de la CLCPRO ;
2. Réaffirment leur engagement à pérenniser les structures nationales de lutte antiacridienne à travers l'allocation de budgets conséquents inscrits annuellement dans la loi de finance de chaque pays et l'affectation du personnel requis ;
3. S'engagent à préserver les capacités matérielles acquises et spécifiquement dédiées à la lutte contre le Criquet pèlerin ;
4. S'engagent à poursuivre l'acquittement régulier de leur contribution respective au fonds fiduciaire de la CLCPRO ;
5. S'engagent à poursuivre la triangulation de pesticides entre les pays de la région ;
6. Approuvent le cadre global de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et en particulier la création du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) ;
7. Approuvent la création de la Force d'intervention de la Région Occidentale (FIRO) visant à mutualiser les moyens d'intervention ;
8. Invitent les Etats membres de la CLCPRO à apporter une contribution volontaire au Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) ;
9. Invitent les institutions régionales à développer des Accords de partenariat avec la CLCPRO pour améliorer la sécurité alimentaire de leurs pays membres respectifs ;
10. Invitent les partenaires au développement à apporter un appui continu à la lutte préventive notamment par le biais du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) ;
11. Invitent les partenaires au développement à poursuivre leur appui pour la consolidation des acquis du Programme EMPRES en Région Occidentale durant sa deuxième phase ;
12. Réaffirment le principe d'organiser de façon périodique les réunions des Ministres des pays membres de la CLCPRO en charge de la lutte antiacridienne ;
13. Invitent le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche de l'Algérie de porter au nom des pays membres de la CLCPRO les conclusions de la Déclaration d'Alger au prochain Conseil de la FAO.

Fait à Alger, le 25 octobre 2016